

DossierFacile



Les fiches outils de l'URHAJ Île-de-France sont conçues pour les salarié-e-s du réseau Habitat Jeunes, afin de leur donner à voir qui sont les acteurs à solliciter pour accompagner les jeunes vers leur futur logement autonome, et comment les mobiliser !

DossierFacile, qu'est-ce que c'est ?

DossierFacile est un service public gratuit qui simplifie la création de dossiers de location en ligne. Il aide les locataires à préparer un dossier complet en listant tous les documents nécessaires et en vérifiant chacune de leurs pièces. Ainsi, les futurs locataires ont un dossier complet et sécurisé, et les bailleurs consultent des dossiers fiables et vérifiés. Avec la fonction "filigrane", DossierFacile permet aussi de limiter le risque d'usurpation d'identité, un problème récurrent avec les dossiers de location (plus de 210 000 personnes sont touchées tous les ans en France selon le ministère de l'intérieur). [Voici le lien vers le site.](#)



Pour quel-le-s jeunes le mobiliser ?

Accessible à tous-tes, y compris aux jeunes en recherche d'un logement dans le secteur privé, quel que soit leur âge, leur niveau de revenus ou leur profession.

Comment fonctionne DossierFacile ?

Avoir un dossier complet

DossierFacile **guide** l'utilisateur dans la **constitution d'un dossier de location** en indiquant les documents nécessaires. Après l'inscription, il ne reste plus **qu'à télécharger les documents** requis un par un.

Une garantie pour le propriétaire

DossierFacile examine les documents fournis pour **confirmer leur validité**, certifiant la **complétude et la conformité** du dossier, et rassurant ainsi le propriétaire.

Une sécurité des pièces envoyées

Une fois le dossier complet et approuvé, il peut être exporté en PDF ou partagé via un lien unique. Pour protéger l'identité de l'utilisateur, **un filigrane** est appliqué sur l'ensemble du document, et le lien peut être désactivé à la fin de la recherche de logement, **garantissant la sécurité** des informations partagées.

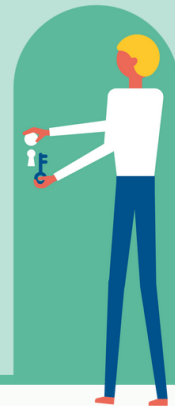
Ici, un service gratuit pour sécuriser l'envoi de vos documents, pas seulement pour la location de logement : [FiligraneFacile](#)



Des outils à communiquer aux jeunes

Voir page 2 : un récap sur les pièces à fournir pour un dossier de location

Quelles pièces dois-je fournir pour un dossier de location ?



Justificatifs de revenus

- Les trois derniers bulletins de salaire (si en CDD, CDI ou alternance).
- Si vous recevez des aides (CAF, APL, bourse d'études) : attestation de la CAF, notification de bourse.
- Pour les étudiants : une attestation de la bourse et, le cas échéant, une attestation de revenus d'un garant.
- Dernier ou avant-dernier avis d'imposition

Une pièce d'identité

(carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour)

Justificatif de domicile actuel, pour un jeune en FJT :

- 3 dernières quittances de loyer
- Contrat de séjour

Pièces du garant physique

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile du garant (quittance de loyer)
- Le justificatif d'activité professionnelle (contrat de travail ou de stage)
- Trois derniers bulletins de salaire du garant et dernier avis d'imposition

Pièces du garant moral (Visale)

- Attestation de cautionnement



Justificatif de la situation professionnelle

- Contrat de travail ou une promesse d'embauche
- Attestation de stage ou de formation professionnelle
- Si vous êtes à la recherche d'un emploi : une attestation d'inscription à France Travail
- Si étudiant : carte étudiante

Bon à savoir : ce que le propriétaire n'a pas le droit de demander

- Extraits de compte bancaire complet : le propriétaire peut vous demander un relevé, mais pas de voir l'ensemble de vos dépenses et transactions.
- Attestation de bonne gestion du compte bancaire.
- Attestation d'absence de crédit : il ne peut pas vous demander une attestation prouvant que vous n'avez pas de crédit en cours.
- Dossier médical ou attestation de santé.
- Extrait de casier judiciaire

